



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Lyon

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Loire

Saint-Étienne, le 5 mars 2015

L'inspecteur d'académie, directeur académique des
services de l'éducation nationale de la Loire

à

Mesdames et Messieurs les directeurs des écoles
publiques

S/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale

IENA

Affaire suivie par :
Cyril THOMAS

Téléphone :
04 77 81 41 71

Télécopie :
04 77 81 41 18

Mél. :
ce.ia42-iena@ac-lyon.fr

Adresse :
11, rue des docteurs Charcot
42023 Saint Etienne cedex

En référence :

Article n° 401.1 du code de l'éducation.

Circulaire n° 2014-184 du 19/12/2014 – instruction pour la promotion de la généralisation
des projets éducatifs territoriaux sur l'ensemble du territoire.

Circulaire n° 2014-077 du 4 juin 2014 – refondation de l'éducation prioritaire.

Objet : projet d'école.

Dans chaque école du département de la Loire, un projet d'école est élaboré
avec les partenaires de la communauté éducative. Depuis quelques années, ce
chantier est resté en attente.

Une fois les organisations pensées dans chaque école en fonction des rythmes
scolaires adoptés, je souhaite dédier les années à venir à la réflexion
pédagogique, pour interroger les enseignements conduits, les pratiques
professionnelles en fonction des nouveaux rythmes scolaires. Les diverses
consultations sur les programmes et le socle commun ont ouvert les débats. Ils
témoignent de la volonté de tous à participer aux chantiers en cours et je salue
la réflexion qui a été la vôtre. Le projet d'école, par le fait qu'il s'attache à
construire des réponses au plus proche des contextes d'exercice, représente
une étape essentielle dans la refondation de l'école.

Je demande alors aux équipes de circonscription de vous accompagner dans
l'élaboration des nouveaux projets d'école. Dès maintenant, les inspecteurs de
l'éducation nationale, les conseillers pédagogiques, les maîtres formateurs
pourront être sollicités par des **écoles volontaires**, notamment maternelles,
pour les accompagner à l'élaboration des projets d'école. Dès la parution des
programmes et du socle commun de connaissances et de compétences, les
écoles devront s'engager, au plus tard à la rentrée 2016. C'est pourquoi, je vous
propose de conduire dès à présent l'évaluation diagnostique de vos écoles.

Pour mieux prendre en compte vos situations, la démarche d'élaboration est
volontairement simple, pragmatique et ambitieuse pour développer les réflexions
au niveau de chacune des équipes. Nous avons déjà initié cela avec
l'accompagnement d'équipe d'école et des formations à l'initiative des équipes.
Je sais combien vous contribuez à la réussite de tels dispositifs de proximité.
C'est sur cette base qu'il nous faut promouvoir le travail sur le projet d'école.

Après analyse de la situation du département, je vous propose d'initier en équipe votre questionnement professionnel à partir des axes suivants :

- la gestion des temps et des espaces d'apprentissage ;
- la lisibilité des apprentissages et des acquis ;
- le climat scolaire.

Les fiches « ressource » sont à votre disposition, sur le site de la direction des services départementaux de l'éducation nationale.

Votre projet pourra être proposé sur des durées variables de 3 à 5 ans, spécifiques à chacune des écoles avec un départ à cette rentrée scolaire 2015 ou lors de la prochaine rentrée. Il pourra aussi trouver sa place dans les différents projets liés au territoire et je pense spécifiquement à l'éducation prioritaire où il nous faut envisager la cohérence d'ensemble (projets d'école, contrat d'objectifs et outils de pilotage etc....). L'élaboration du PEDT et autres actions liées à la politique de la ville pourront aussi intégrer certains aspects du projet d'école.


J'encourage les écoles à se regrouper pour penser les projets ensemble, en prenant en compte notamment le plan d'actions proposées par le conseil écoles collège.

Les outils proposés, résolument simples, constituent une ressource dans l'aide à la formulation.

Annexes :

- Document A : projet d'école.
 - Document B : dispositif scolarisation des moins de 3 ans.
 - Document C : dispositif plus de maîtres que de classes.
 - Document D : avenant annuel.
- + Fiches ressource :
- La lisibilité des apprentissages et des acquis.
 - Le climat scolaire.
 - La gestion des temps et des espaces d'apprentissages.
 - Aide à l'équipe pour dépasser le diagnostic.

Durant les réunions prochaines de directeurs, les inspecteurs de l'éducation nationale et leurs équipes présenteront le dispositif départemental de mise en œuvre.



Jean-Pierre BATAILLER